

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 30 JUIN 2026

25.000 demandes d'aide psychosociale au travail en 2025 : un record en Belgique

Les travailleurs cherchent davantage de soutien, tandis que les solutions informelles continuent de porter leurs fruits.

En 2025, les dix services externes de prévention belges ont traité 24 669 dossiers individuels liés aux risques psychosociaux au travail, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2024. Ces chiffres, publiés aujourd'hui par Co-Prev, montrent que de plus en plus de travailleurs sollicitent un accompagnement professionnel lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés au travail.

Les chiffres clés

24 669 dossiers traités en 2025

+3,5 % d'augmentation par rapport à 2024

95 % des dossiers traités de manière informelle

14 392 travailleurs ont sollicité de l'aide pour des conflits et du harcèlement

5464 travailleurs ont demandé un accompagnement lié au stress ou au burn-out

125 demandes concernaient la consommation d'alcool ou de drogues au travail

« Les personnes qui s'adressent à nous ont besoin d'une oreille attentive et d'un soutien concret. Il est encourageant de constater qu'elles continuent à trouver le chemin vers les services externes de prévention et de protection. » — Hanne Sanders, directrice de Co-Prev

59 % de tous les dossiers ont été clôturés après un seul entretien de conseil. Cela peut indiquer une prise en charge initiale efficace, mais aussi l'existence d'obstacles à la poursuite du processus. Parallèlement, Co-Prev observe une tendance claire : les travailleurs qui demandent un accompagnement supplémentaire optent de plus en plus souvent pour une approche impliquant également les supérieurs hiérarchiques ou les collaborateurs des RH.

Cela semble logique : lorsque 57 % des travailleurs sont en conflit avec un collègue, sans que cela puisse être qualifié de violence ou de harcèlement moral ou sexuel, nous recommandons d'abord la situation par le biais d'entretiens accompagnés. Il s'agit donc d'une évolution positive que les travailleurs soient disposés à impliquer leur supérieur hiérarchique et/ou les RH, en rendant la situation discutable en interne et en cherchant ensemble

des solutions. Cette approche peut offrir une valeur ajoutée importante, même lorsqu'une conciliation directe n'est pas (encore) envisageable.

L'approche informelle reste la voie privilégiée

Seuls 5 % des dossiers ont donné lieu à une procédure formelle — une proportion qui reste stable d'année en année. Co-Prev y voit la preuve de l'efficacité de l'entretien de conseil, de l'intervention informelle et de la conciliation.

« Une approche informelle permet de travailler plus rapidement, avec plus de souplesse et de manière plus adaptée au problème. Cela exige de la bonne volonté de la part de toutes les parties et aboutit plus souvent à une solution durable qu'une procédure formelle de longue haleine. » — Annelies Geuens, coprésidente du groupe de travail sur les risques psychosociaux de Co-Prev

Contrairement à certaines idées reçues, l'informel ne signifie pas l'absence d'engagement. Lorsqu'aucune solution satisfaisante n'est trouvée, les travailleurs conservent toujours la possibilité de recourir à une procédure formelle.

Les employeurs misent davantage sur la prévention, mais il reste une marge de progression

En 2025, le nombre d'analyses des risques liés au bien-être psychosocial a augmenté de 7 % — un signe positif. Le nombre de formations sur les thèmes psychosociaux a également légèrement augmenté, les formations en entreprise ayant connu la plus forte croissance.

Co-Prev constate toutefois d'importantes différences entre entreprises. Certaines intègrent systématiquement les risques psychosociaux dans leur politique ; tandis que d'autres ne le font pratiquement pas. Co-Prev constate qu'il existe encore une marge considérable pour renforcer la prévention primaire — c'est-à-dire prévenir les problèmes avant qu'ils ne surviennent, de préférence grâce à une politique de bien-être claire, fondée sur la détection des risques psychosociaux et l'élaboration d'une politique de prévention adaptée.

« Abordez les risques psychosociaux. Vous n'avez pas à craindre un déluge de plaintes — bien au contraire. La possibilité d'en parler instaure la confiance, et la confiance est le fondement d'une organisation saine. » — Jacqueline Jost, coprésidente du groupe de travail sur les risques psychosociaux de Co-Prev

Par ailleurs, le nombre de demandes d'accompagnement liées à des événements traumatisants a diminué pour la deuxième année consécutive. À l'inverse, les questions liées à la consommation de l'alcool et de drogues suscitent une attention croissante dans les entreprises.

Les conseillers en prévention : la force discrète derrière le bien-être au travail

Les chiffres annuels confirment une nouvelle fois le rôle clé des conseillers en prévention aspects psychosociaux dans le milieu de travail en Belgique. Leur travail est souvent invisible, mais essentiel pour détecter et gérer les risques à temps — pour l'individu, l'équipe et l'organisation.

Les pouvoirs publics partagent cette vision : en 2025, l'Inspection du Contrôle du Bien-être au Travail a multiplié les contrôles, en mettant explicitement l'accent sur tous les aspects de la politique de bien-être psychosocial. Le fait que le bien-être au travail figure en bonne place dans l'agenda du ministre compétent et du SPF ETCS transparaît également dans la nouvelle législation relative à la réintégration des personnes en arrêt de travail de longue durée, qui renforce le rôle du conseiller en prévention aspects psychosociaux.

Une prise de conscience qui progresse

Pour Co-Prev, l'augmentation du nombre de dossiers ne doit pas être interprétée uniquement comme un signal de dégradation du bien-être au travail. Elle reflète également une plus grande sensibilisation aux risques psychosociaux et une volonté accrue de chercher de l'aide.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte sociétal marqué par une attention croissante portée au respect, à l'inclusivité et à la sécurité psychologique au travail.

« Le bien-être psychosocial des travailleurs n'est pas un luxe — c'est un choix stratégique. Les organisations qui soutiennent leurs collaborateurs de manière réfléchie en ressentent les effets positifs. Nous le constatons chaque jour. » — Hanne Sanders, directrice de Co-Prev

À propos de Co-Prev

Co-Prev est l'organisation faîtière des dix Services Externes de Prévention et de Protection au travail belges. Les SEPP accompagnent les employeurs et les travailleurs dans la prévention et la gestion des risques liés au bien-être au travail et contribuent chaque jour à la santé et à la sécurité de millions de travailleurs en Belgique.

Pour plus d'informations : www.co-prev.be

COORDONNÉES PRESSE

Hanne Sanders | Directrice de Co-Prev

info@co-prev.be | www.co-prev.be

Annelies Geuens (NL) & Jacqueline Jost (FR) | Coprésidentes du groupe de travail Co-Prev sur les risques psychosociaux

NL: 0485 80 33 59 | FR: 0475 75 63 35